



Réf. Farde e-Assemblées : 2273462

N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/09/2019

Objet : Subsidés 2019 à 5 associations culturelles : asbl Muziekpublique , asbl No Way Back, asbl Les Midis de la Poésie, asbl Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra et la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de ces 5 associations afin de mener à bien leurs missions:

- l'asbl Muziekpublique : l'organisation du Festival Hide & Seek 2019.
- l'asbl No Way Back : l'organisation de l'événement « Battle Abstrkt & Danse dans le cadre Festival Détours 2019 ».
- l'asbl Les Midis de la Poésie : comme subside complémentaire de fonctionnement.
- l'asbl Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra : l'organisation de l'événement "Festival Catharina 2019".
- la Fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" : couvrir leurs frais de fonctionnement.

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 260.200,00 EUR à l'article 772110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 5 associations réparti comme suit:

- 2.000,00 EUR à l'asbl Muziekpublique pour l'organisation du Festival Hide & Seek 2019.
- 6.200,00 EUR à l'asbl No Way Back pour l'organisation de l'événement « Battle Abstrkt & Danse dans le cadre Festival Détours 2019 ».
- 1.000,00 EUR à l'asbl Les Midis de la Poésie comme subside complémentaire de fonctionnement.
- 1.000,00 EUR à l'asbl Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra pour l'organisation de l'événement "Festival Catharina 2019".
- 250.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

